



RESPONSABILITÉ  
SOCIÉTALE D'ENTREPRISE  
FICHE D'INFORMATION

2022/23



# CHIFFRES, DONNÉES, FAITS

voestalpine est un groupe sidérurgique axé sur la technologie, combinant des compétences dans le domaine des matériaux et de leur traitement, qui opère dans le monde entier.

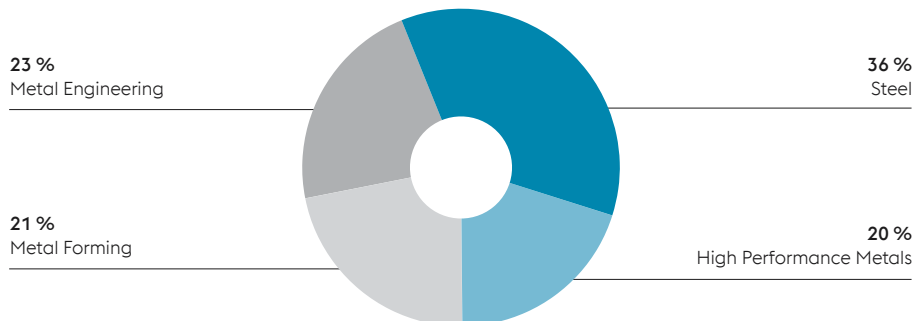
L'entreprise, dont le siège est à Linz, est organisée en quatre divisions qui, avec leurs portefeuilles de produits, comptent chacune parmi les premier-es fournisseur-euses en Europe ou dans le monde. En tant que groupe international, voestalpine prend très au sérieux ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement et du climat et aspire à un rôle pionnier en matière d'écologie. voestalpine se rallie ainsi aux objectifs climatiques globaux et travaille intensivement à des technologies de réduction de ses émissions de CO<sub>2</sub>, et, à long terme, à la décarbonisation de sa production.

## ÉVOLUTION DES INDICATEURS

En millions d'euros	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Chiffre d'affaires	13 560,7	12 717,2	10 901,9	14 923,2	18 225,1
EBITDA	1 564,6	1 181,5	1 148,1	2 291,3	2 544,6
Marge d'EBITDA	11,5 %	9,3 %	10,5 %	15,4 %	14,0 %
EBIT	779,4	-89,0	338,2	1 454,3	1 624,2
Marge d'EBIT	5,7 %	-0,7 %	3,1 %	9,7 %	8,9 %
Effectifs (équivalent temps plein) à la fin de l'exercice	51 907	49 682	48 654	50 225	51 202
Dépenses pour la recherche	170,5	174,4	153,0	173,9	191,2
Charges d'exploitation pour les installations respectueuses de l'environnement en Autriche	299,1	314,5	300,1	437,5	480,0
Investissements en faveur de l'environnement pour les sites de production en Autriche	66,0	35,0	15,3	27,0	29,0
Production d'acier brut (en millions de t)	6,895	7,173	6,882	7,838	7,079

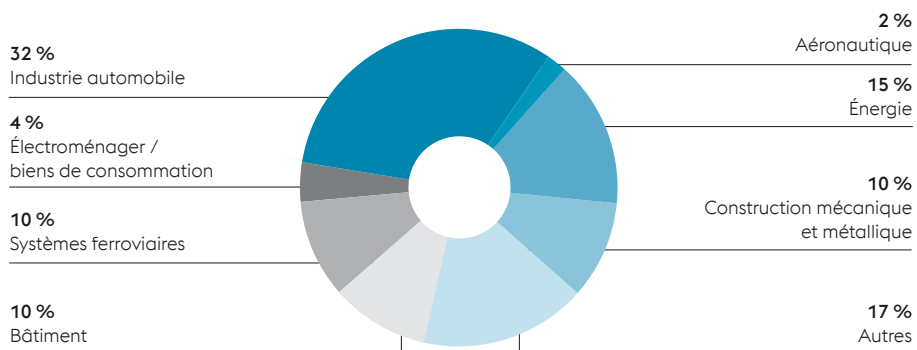
## CHIFFRE D'AFFAIRES RÉPARTI PAR DIVISIONS

en % de la somme des chiffres d'affaires des divisions, exercice 2022/23



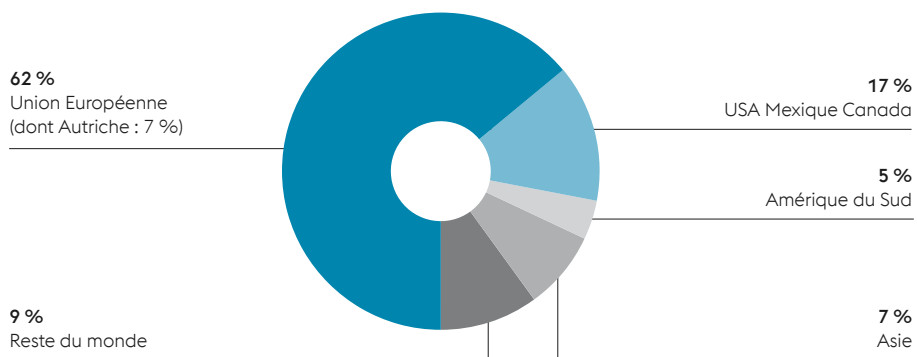
## CHIFFRE D'AFFAIRES RÉPARTI PAR BRANCHE

en % du chiffre d'affaires du groupe, exercice 2022/23



## CHIFFRE D'AFFAIRES RÉPARTI PAR RÉGIONS

en % du chiffre d'affaires du groupe, exercice 2022/23

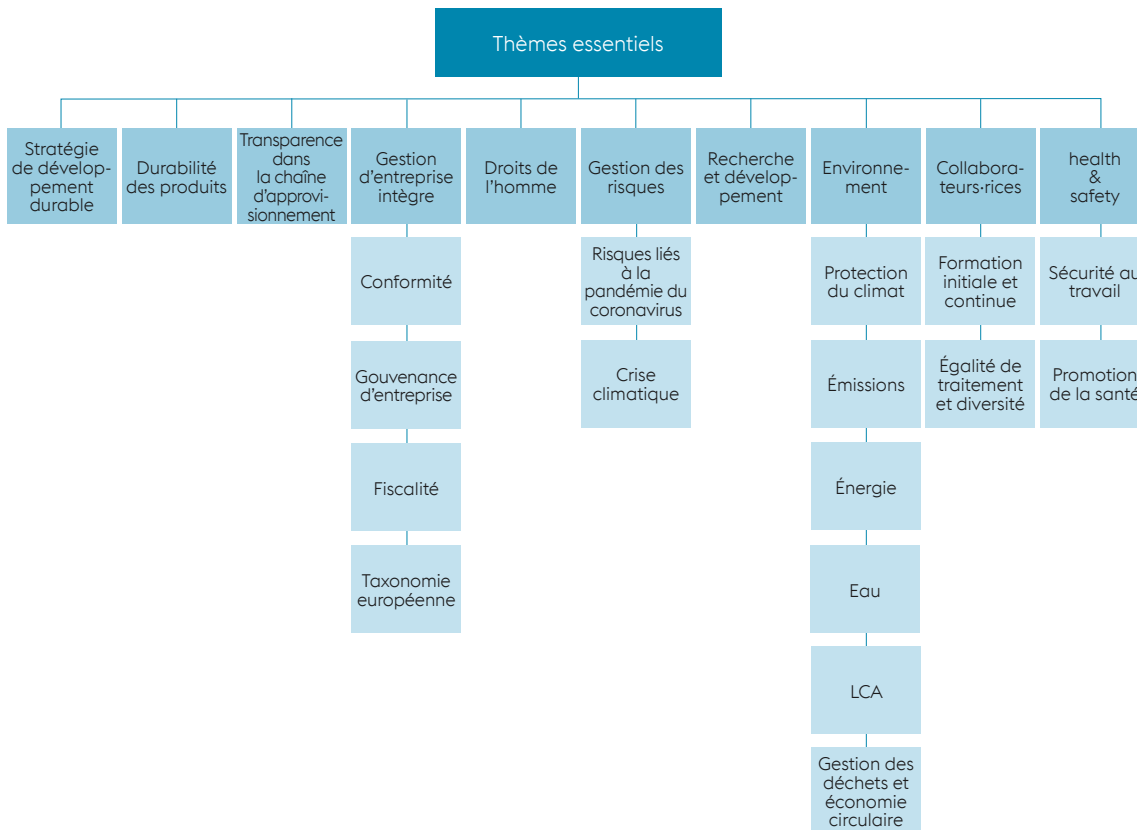


# PARTIES PRENANTES ET GESTION DE LA RSE

Les parties prenantes sont des personnes qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles ont des intérêts dans une organisation, parce que les actions de cette organisation ont des répercussions sur elles ou parce qu'elles peuvent influencer le développement de cette organisation.

L'une des tâches essentielles de la direction consiste à entretenir les contacts avec les parties prenantes, à répondre à leurs préoccupations et

à assurer le meilleur équilibre possible des intérêts. Ceci a été et reste le fondement du succès et du développement durable de voestalpine.



# GESTION D'ENTREPRISE INTÈGRE

On entend par gestion d'entreprise intègre d'une part une direction et un contrôle du groupe (Corporate Governance) responsables, axés sur la création de valeur durable et à long terme ; d'autre part, l'adoption par tous les collaborateurs du groupe d'un comportement conforme aux dispositions légales et aux lignes directrices internes, ainsi qu'aux valeurs morales et éthiques (conformité).

## Gestion d'entreprise intègre

Dans une volonté d'axer la direction et le contrôle responsables du groupe sur la création de valeur durable et à long terme, le directoire et le conseil de surveillance se sont dès 2003 engagés à respecter le Code de gouvernance d'entreprise autrichien.

## Conformité

Nous nous engageons à respecter l'ensemble des lois en vigueur dans tous les pays où le groupe voestalpine exerce des activités. De plus, pour nous, la conformité est l'expression d'une culture qui se fonde sur des principes éthiques et moraux.

## Droits de l'homme

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme conformément à la Charte internationale des droits de l'homme et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et nous soutenons le Pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies.



## FISCALITÉ

La stratégie fiscale du groupe, qui a été décidée dans le cadre de la directive du groupe en matière de fiscalité par le directoire de voestalpine AG, représente l'engagement du groupe voestalpine à respecter les dispositions fiscales des pays concernés dans toutes les décisions et activités commerciales du groupe.

La direction de chaque société du groupe est responsable de la mise en œuvre et du respect des dispositions fiscales et de la directive du groupe en matière de fiscalité. voestalpine AG et les sociétés directrices des divisions vérifient

et actualisent régulièrement la directive du groupe en matière de fiscalité et en surveillent la mise en œuvre et son respect dans les sociétés du groupe. La compétence opérationnelle au niveau du directoire incombe au directeur financier de voestalpine AG. Afin de garantir le respect de la stratégie fiscale, des processus de gestion et des mesures de surveillance pour voestalpine AG et des sociétés directrices des divisions ont été développés quant aux processus fiscaux fondamentaux dans les sociétés du groupe. Ces processus sont intégrés à la directive du groupe en matière de fiscalité.

# TAXONOMIE EUROPÉENNE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les entreprises cotées en bourse dans l'Union européenne sont tenues de classer leurs activités économiques en fonction du règlement relatif à la Taxonomie et d'en publier les résultats dans la déclaration non financière consolidée ou dans le rapport non financier consolidé (conformément aux exigences du § 267a et du § 243b du Code des sociétés UGB [Unternehmensgesetzbuch]). À cet effet, les activités économiques doivent être classifiées en fonction de leur durabilité écologique.

L'établissement du rapport conformément au règlement de l'UE relatif à la Taxonomie s'effectue selon un processus en trois étapes, au cours duquel on détermine si une activité économique est éligible (soit en principe si elle relève de la taxonomie) et si elle est également conforme à la taxonomie. Si les activités économiques d'une entreprise ne sont pas couvertes par le règlement sur la Taxonomie, elles sont considérées comme non éligibles.

L'éligibilité à la taxonomie de toutes les sociétés a été vérifiée dans le cadre du processus d'implémentation.

Le résultat de cette analyse a identifié certaines activités économiques du groupe voestalpine comme étant éligibles à la taxonomie et les a attribuées aux catégories suivantes :

## >> 3.9. Production de fer et d'acier

Le groupe voestalpine produit de l'acier sur la base de la technologie des hauts-fourneaux dans deux de ses sites en Autriche, à savoir à Linz (Steel Division) et à Donawitz (Metal Engineering Division). La High Performance Metals Division produit de l'acier sur la base de la technologie des fours à arc électrique dans trois sites européens au total (Kapfenberg, en Autriche, Wetzlar, en Allemagne et Uddeholms AB, en Suède) ainsi que dans un site au Brésil (Sumare).

Le règlement définit six objectifs environnementaux. Afin d'être classées comme conformes à la taxonomie, les activités économiques doivent au moins apporter une contribution substantielle à l'un de ces objectifs. De plus, elles ne doivent pas causer de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (« Do No Significant Harm » ; DNSH). Enfin, dans ce processus en trois étapes, des garanties sociales minimum (« Minimum Safeguards »), telles que la sécurité au travail et les droits de l'homme, doivent être respectées.

Le Règlement de l'UE définit six objectifs environnementaux :

- Protection du climat
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et réduction de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

## >> 6.2. Transport de marchandises par rail

Le groupe voestalpine gère une entreprise de transport ferroviaire sur le réseau de transport européen à Linz, en Autriche (Steel Division).

## >> 6.14. Infrastructures ferroviaires

Le groupe voestalpine produit dans le monde entier des composants essentiels d'infrastructure de transport ferroviaire (Metal Engineering Division). Ceux-ci comprennent des systèmes d'aiguillage (systèmes complets prémontés, y compris moteurs, systèmes d'enclenchement, dispositifs de surveillance), des systèmes de diagnostic et de surveillance ainsi que des prestations pour les infrastructures de transport ferroviaire (prestations logistiques, usinage, soudage et meulage des rails, recyclage etc.).

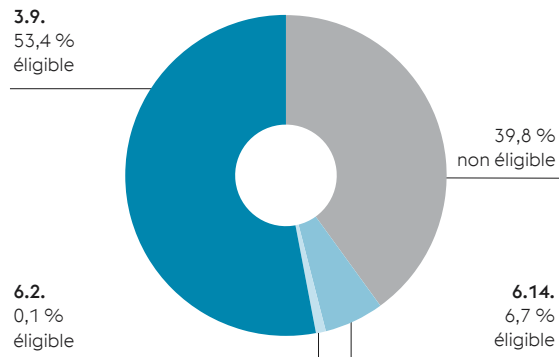
## INDICATEURS DE RÉSULTATS

### Chiffre d'affaires issu d'activités éligibles/conformes au règlement Taxonomie

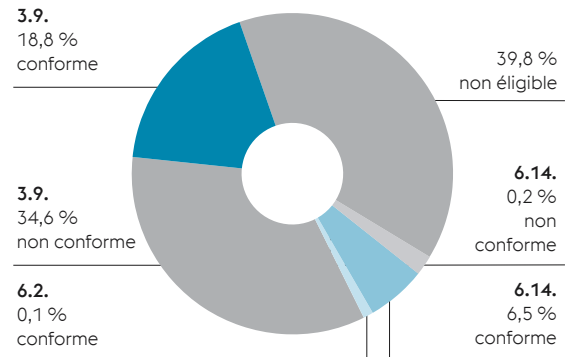
Conformément au règlement Taxonomie de l'UE, la détermination des chiffres d'affaires issus d'activités éligibles doit se baser sur les chiffres d'affaires selon la norme IAS 1.82(a). Ceux-ci correspondent aux chiffres d'affaires figurant dans le compte de résultat du rapport de gestion 2022/23 et sont ainsi utilisés comme dénominateurs pour le calcul de l'éligibilité au règlement

dans le tableau suivant. Le numérateur comprend tous les chiffres d'affaires générés par des activités économiques qui relèvent du règlement de Taxonomie de l'UE. Les revenus de chiffres d'affaires issus d'activités conformes au règlement Taxonomie de voestalpine s'élèvent à 4 626,2 millions d'euros.

#### ÉLIGIBILITÉ AU RÈGLEMENT TAXONOMIE PAR ACTIVITÉ COMMERCIALE



#### CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT TAXONOMIE PAR ACTIVITÉ COMMERCIALE

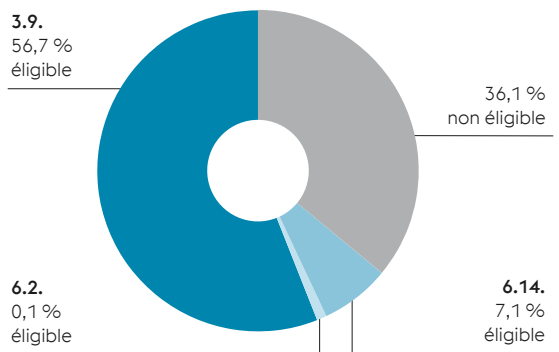


### Dépenses d'investissements pour les activités éligibles/conformes au règlement Taxonomie (CapEx)

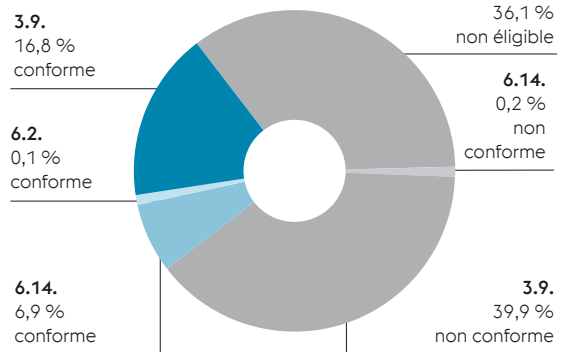
La détermination des dépenses d'investissement éligibles au règlement Taxonomie s'est basée sur les acquisitions d'actifs, y compris les acquisitions issues des fusions d'entreprise liées aux immobilisations corporelles, aux actifs incorporels ainsi qu'aux droits de jouissance issus de contrats de leasing. N'ont pas été pris en compte les investissements via les joint-ventures, les investissements dans les instruments financiers ainsi que les acquisitions liées au goodwill. La différence entre les dépenses d'investisse-

ment qui sont utilisées ici dans le dénominateur et les données publiées dans le rapport de gestion 2022/23 au chapitre « Segments d'activité » concerne exclusivement les acquisitions de goodwill. Le numérateur englobe les dépenses d'investissement qui ont été générées par des activités commerciales relevant du règlement Taxonomie de l'UE. Dans le domaine des dépenses d'investissement, la part conforme au règlement Taxonomie est de 23,8 % (218 millions d'euros).

#### ÉLIGIBILITÉ AU RÈGLEMENT TAXONOMIE PAR ACTIVITÉ COMMERCIALE



#### CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT TAXONOMIE PAR ACTIVITÉ COMMERCIALE



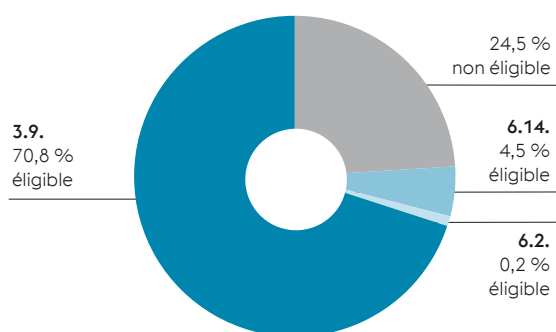


## Dépenses d'exploitation pour les activités éligibles/conformes au règlement Taxonomie (OpEx)

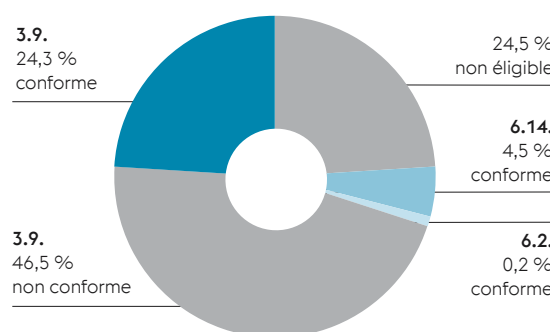
Contrairement aux revenus issus du chiffre d'affaires et aux dépenses d'investissement, les dépenses d'exploitation ne peuvent pas être reprises directement du rapport de gestion 2022/23. Pour déterminer le dénominateur des dépenses d'exploitation, seules quelques charges sélectionnées sont pertinentes. Elles comprennent les mesures de rénovation des bâtiments, l'entretien et la réparation d'immobilisations corporelles, les dépenses de recherche et développement, de formation pour les collaborateurs ainsi que les frais de leasing à

court terme. Le numérateur englobe les dépenses d'exploitation qui ont été générées par des activités commerciales relevant du règlement Taxonomie de l'UE. Les dépenses d'exploitation issues d'activités économiques conformes au règlement Taxonomie s'élèvent à 274,1 millions d'euros. Cela correspond à 29,0 % des dépenses d'exploitation éligibles au règlement Taxonomie.

### ÉLIGIBILITÉ AU RÈGLEMENT TAXONOMIE PAR ACTIVITÉ COMMERCIALE



### CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT TAXONOMIE PAR ACTIVITÉ COMMERCIALE



## GARANTIES SOCIALES MINIMALES (MINIMUM SAFEGUARDS)

Sont reconnues comme écologiquement durables les activités qui contribuent de façon substantielle au moins à l'un des six objectifs environnementaux, qui ne sont pas préjudiciables à un autre objectif et qui respectent des garanties (sociales) minimales. La vérification de ces garanties sociales pour les travailleuses et le respect des droits de l'homme est, selon l'article 18 du Règlement de l'UE relatif à la Taxonomie, la dernière étape de la conformité à ce règlement même. Il s'agit ici de veiller à ce que l'activité économique tienne compte également des standards internationaux en matière de droits de l'homme ainsi que des législations relatives à la corruption active et passive, la fiscalité et la concurrence loyale. Les normes citées dans l'article 18 identifient quatre thèmes phares qui sont définis pour le respect de garanties minimales.

Les directives et normes suivantes doivent être respectées :

- >> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- >> Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UN Guiding Principles)
- >> Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Normes fondamentales du travail de l'OIT)
- >> Charte internationale des droits de l'homme.

La Plateforme sur la finance durable s'appuie sur les questions centrales suivantes pour l'application des garanties sociales minimales :

- >> Droits de l'homme (y compris les droits des travailleuses)
- >> Prévention de la corruption active et passive
- >> Fiscalité
- >> Concurrence loyale

# DROITS DE L'HOMME

Dans son engagement absolu pour le respect des droits de l'homme, voestalpine s'appuie sur la Déclaration générale des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme. Depuis 2013, voestalpine soutient le Pacte mondial (Global Compact) des Nations Unies, dont les dix principes englobent la promotion des droits de l'homme, outre des normes concernant le travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

## FORMATIONS SUR LES DROITS DE L'HOMME POUR LE PERSONNEL

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du groupe voestalpine sont tenus de suivre une formation en ligne sur le thème des « droits de l'homme ». La formation en ligne se déploie en trois modules :

- >> Module 1 : Connaissances de base sur les droits de l'homme
- >> Module 2 : Les droits de l'homme dans le travail quotidien
- >> Module 3 : Les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement

## FORMATIONS SUR LES DROITS DE L'HOMME POUR LE PERSONNEL DE SÉCURITÉ

Le personnel de sécurité chargé de la protection des installations industrielles est constitué en majorité des propres collaborateur·rices de voestalpine, pour qui le Code de conduite du groupe s'applique. Les collaborateur·rices d'autres entreprises sont soumis au Code de conduite à destination des partenaires d'affaires de voestalpine. Ces deux documents obligent au respect des droits de l'homme.

Les formations concernant ce sujet sont effectuées par voestalpine elle-même pour ses propres collaborateur·rices, la formation des personnels de sécurité externes est réalisée par leurs employeur·euses respectif·ves.

## POLITIQUE DES DROITS DE L'HOMME

En mars 2023, le directoire a adopté une Politique des droits de l'homme. voestalpine exige le respect des droits de l'homme de la part de ses cadres et collaborateur·rices ainsi que de la part de tous et toutes ses partenaires d'affaires.

## NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DROIT À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Environ 80 % des employé·es de voestalpine ont un contrat de travail régi par une convention collective. Tout·e collaborateur·rice a le droit et la liberté de s'affilier à un syndicat. Dans toutes les sociétés de voestalpine, le personnel peut élire un comité d'entreprise. Le groupe dispose d'un comité d'entreprise européen et d'un comité d'entreprise de groupe, qui entretiennent un bon dialogue avec la direction.

## TRAVAIL DES ENFANTS ET TRAVAIL FORCÉ

voestalpine s'oppose strictement au travail des enfants et au travail forcé ou obligatoire. Dans l'ensemble du groupe, aucun cas n'est survenu jusqu'à ce jour. Chez ses fournisseur·euses et partenaires d'affaires, voestalpine ne tolère non plus aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire. Dans le cadre de l'analyse de la chaîne d'approvisionnement (Sustainable Supply Chain Management, gestion durable de la chaîne d'approvisionnement), le contrôle des fournisseur·euses est ciblé sur le respect des droits de l'homme, et tout particulièrement sur le travail des enfants et le travail forcé ou obligatoire.

## TRAITE DES HUMAINS ET ESCLAVAGE MODERNE

Les sociétés du groupe voestalpine soumises au UK Modern Slavery Act en remplissent les conditions en publiant une déclaration correspondante. Dans le Code de conduite et le Code de conduite pour les partenaires d'affaires, la traite des humains et l'esclavage moderne sont explicitement mentionnés et résolument interdits.

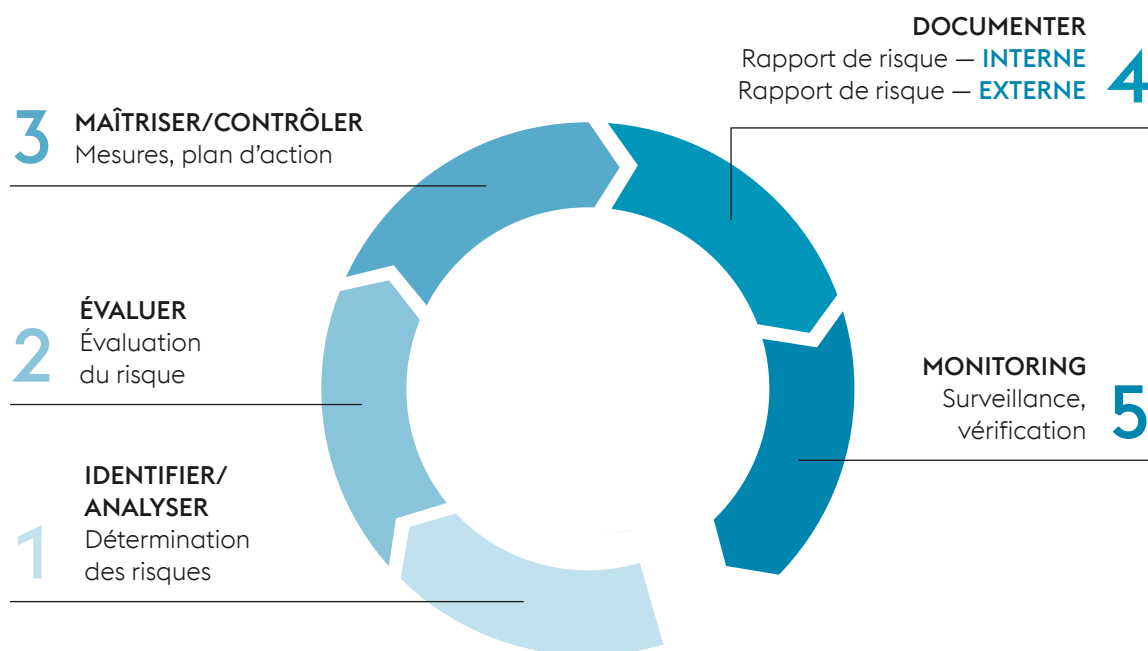
# GESTION DES RISQUES

Une gestion des risques active, telle que la pratique voestalpine depuis de nombreuses années, assure à long terme l'existence et l'augmentation de valeur de l'entreprise et représente ainsi un facteur de succès essentiel pour l'ensemble du groupe. La gestion des risques de voestalpine couvre également les risques en matière de durabilité.

À travers le processus de gestion des risques homogène auquel toutes les unités du groupe sont soumises plusieurs fois par an, et à travers les systèmes de contrôle internes, qui sont également des parties intégrantes de l'organisation structurelle et fonctionnelle, les risques essentiels sont détectés, analysés et évalués de manière précoce et systématique. Les mesures de maîtrise des risques suivent différentes stratégies tenant compte de l'appétence pour le risque et de la capacité à le supporter : « éviter », « réduire », « sécuriser », ainsi que des combinaisons des trois, et, dans la mesure où aucune autre disposition n'apparaît sensée d'un point de vue

économique, « assumer » le risque. La détermination et la réalisation des mesures relèvent de la responsabilité de la direction au niveau local.

La gestion des risques de voestalpine englobe tous les domaines et degrés hiérarchiques de l'entreprise et s'étend aussi bien sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel. Le processus de gestion des risques se déroule en plusieurs étapes et est structuré conformément aux recommandations issues des principes directeurs de l'OCDE pour les groupes multinationaux :



# RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les thématiques au centre de la stratégie de développement durable dans le domaine écologique sont la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que le ménagement des ressources et l'économie circulaire. L'objectif est de rendre la production d'acier climatiquement neutre d'ici 2050. Surveillances du cycle de vie, numérisation, produits durables et cycles de matériaux et d'énergie étendus contribuent à atteindre les objectifs en matière de ménagement des ressources et d'économie circulaire. Cela requiert une activité intensive en Recherche et Développement (R&D).



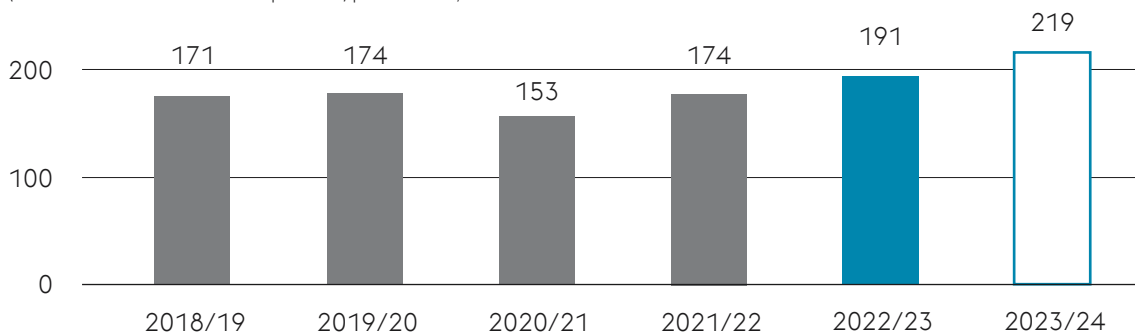
## DÉPENSES POUR LA RECHERCHE DU GROUPE voestalpine

La stratégie d'entreprise de voestalpine est axée sur le leadership en matière d'innovation, de technologie et de qualité, ce qui confère au service R&D un rôle central dans ce modèle

d'activité commerciale. Son importance se reflète aussi dans l'augmentation constante des dépenses de R&D ainsi que dans le nouveau budget record qui leur est consacré.

### DÉPENSES R&D BRUTES

(hors investissement R&D en capital fixe) par exercice, en millions d'euros



# ENVIRONNEMENT

Un comportement respectueux de l'environnement est solidement ancré dans la philosophie d'entreprise du groupe voestalpine. Les efforts visent à réaliser des économies de ressources telles que les matières premières et l'énergie tout au long de la chaîne de production, tout comme à minimiser les impacts des processus et des produits sur l'environnement.

Afin d'atteindre ces objectifs, les meilleures technologies disponibles sont mises en œuvre dans les installations de production de voestalpine, et l'augmentation du rendement, la réduction des émissions et les économies d'énergie sont constamment promues dans le cadre des processus de production sidérurgique actuels. Parallèlement, des recherches intensives portant sur de nouveaux processus de fabrication, plus respectueux de l'environnement, constituent également une contribution essentielle à l'amélioration du bilan environnemental, tout comme le constant perfectionnement des matériaux et produits. Toutes ces activités bénéficient du soutien de systèmes de management environnemental transparents et efficaces qui sont déjà implantés presque dans tout le groupe voestalpine.

## Dans tous ses sites de production, voestalpine souscrit aux principes suivants :

- >> une approche globale de responsabilité pour ses produits
- >> l'optimisation des processus de production
- >> l'établissement de systèmes de management environnemental
- >> l'implication des collaborateurs et un comportement respectueux de l'environnement
- >> un dialogue ouvert et objectif

## Émissions dans l'air, le sol et l'eau : réduction grâce aux meilleures technologies disponibles

Les émissions liées aux processus ne peuvent être totalement évitées, en raison des particularités chimiques et physiques des procédés de fabrication existants. Nous exploitons nos installations de production en employant de façon

économiquement viable les meilleures technologies disponibles et développons en outre de nouvelles approches, afin de réduire le plus possible les impacts environnementaux sur l'atmosphère, le sol et l'eau.

## Économie circulaire & Life Cycle Assessment

Nous soutenons l'analyse et l'évaluation globales, complètes et intégrées des matériaux (analyse du cycle de vie ou Life Cycle Assessment) ainsi que de toutes les chaînes de valeur et de processus dans le cadre de l'économie circulaire.

## Politique énergétique et climatique : adhésion à la production bas carbone

Nous relevons le défi que représentent les objectifs de la décarbonisation à long terme du système économique, notre réponse étant surtout la recherche et le développement approfondis de nouvelles technologies, souvent dans le cadre de coopérations et de projets impliquant plusieurs secteurs. Nous menons en outre un dialogue ouvert et constructif avec les parties prenantes, notamment avec les décideurs politiques, les représentations d'intérêt, la société civile ainsi que la communauté scientifique et les organisations environnementales.



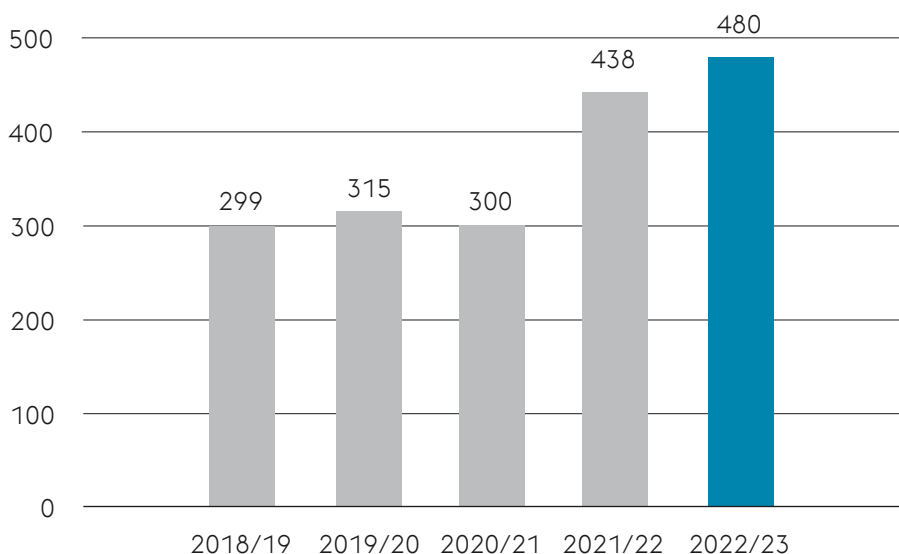
## SYSTÈMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le management interne des données environnementales de voestalpine englobe environ 120 sociétés et sites de production partout dans le monde qui ont une influence essentielle sur la performance écologique du groupe. En font partie tous les domaines d'activités de production et de traitement de l'acier, et, ainsi, toutes les activités à forte consommation d'énergie et à forte intensité d'émissions.

Le groupe voestalpine a implémenté des systèmes de management à grande échelle partout dans le monde. 76 % des sites de production disposent d'un système de management environnemental conforme aux normes ISO 14001 ou EMAS. 30 % des sociétés sont soumises au management de l'énergie selon la norme ISO 50001.

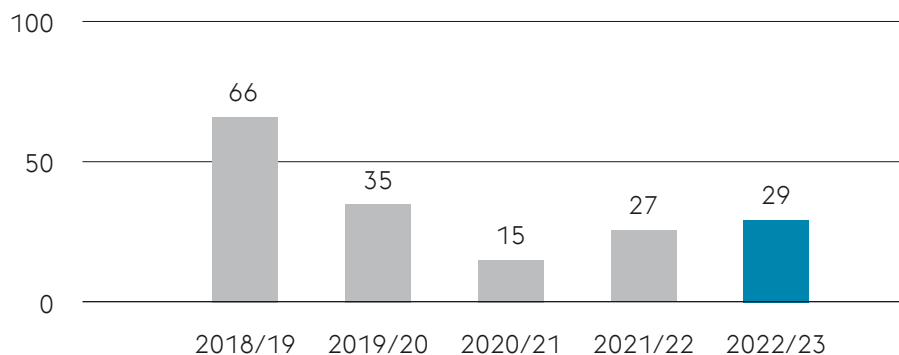
## DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES

en millions d'euros



## INVESTISSEMENTS DANS L'ENVIRONNEMENT

en millions d'euros



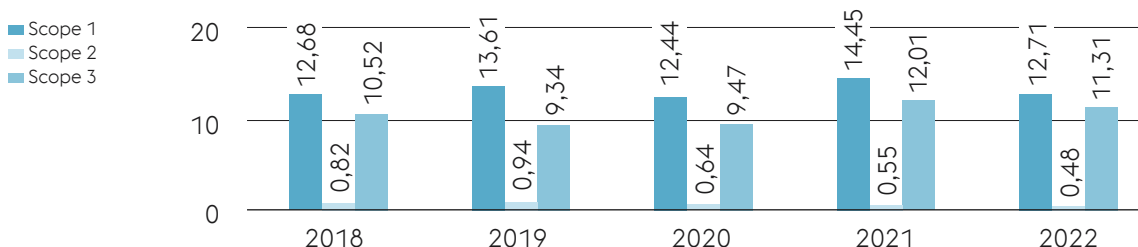
# ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE

Les émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1) des quelque 120 sites de production du groupe voestalpine ont diminué en 2022, passant de 14,5 millions de tonnes à 12,7 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Cette réduction est due d'une part à la vente de voestalpine Texas LLC, qui était jusqu'ici un important émetteur de gaz à effet de serre, et d'autre part à une diminution de la production. La majeure partie des émissions directes de gaz à effets de serre sont générées en Autriche, dans les deux sites de Linz (8,9 millions de t) et Donawitz (2,9 millions de t) qui produisent de l'acier brut par la filière haut-fourneau.

Pour le calcul des émissions indirectes de gaz à effet de serre, voestalpine n'a recours qu'à des données vérifiées et à des facteurs d'émissions de sources connues (sphera GaBi TS®) ainsi qu'aux données primaires de ses fournisseur-euses. Outre le dioxyde de carbone, les données d'émissions directes et indirectes englobent aussi les gaz à effet de serre que sont le méthane et le gaz hilarant. En plus des émissions directes (scope 1), les émissions indirectes de gaz à effet de serre ont aussi été relevées (scope 2 et scope 3) et analysées conformément à la méthode « EF 3.0 Climate Change total ».

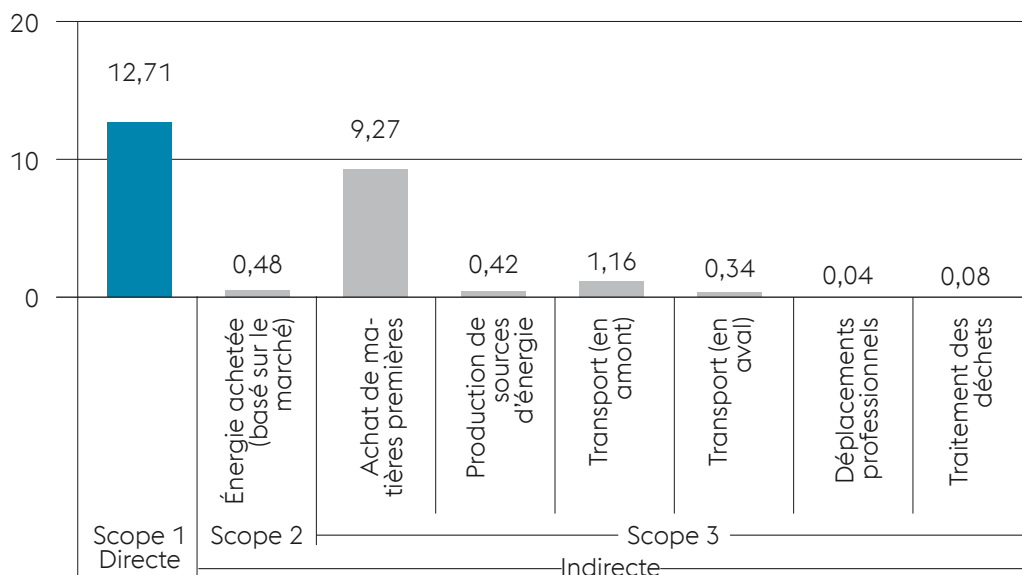
## ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS SCOPE 1/2/3

en millions de t CO<sub>2</sub>e



## ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2022

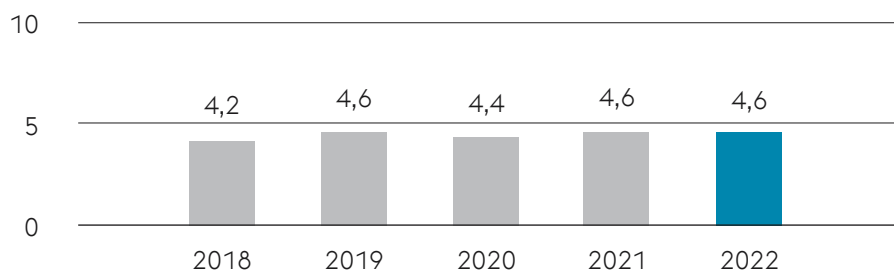
en millions de t CO<sub>2</sub>e



\* Scope 2 basé sur le marché : 0,48 Mio. t CO<sub>2</sub>e  
 Scope 2 basé sur la localisation : 0,65 Mio. t CO<sub>2</sub>e

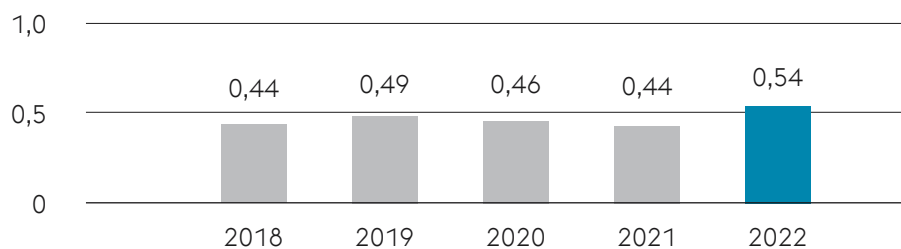
## ÉMISSIONS DE SO<sub>2</sub>

kt



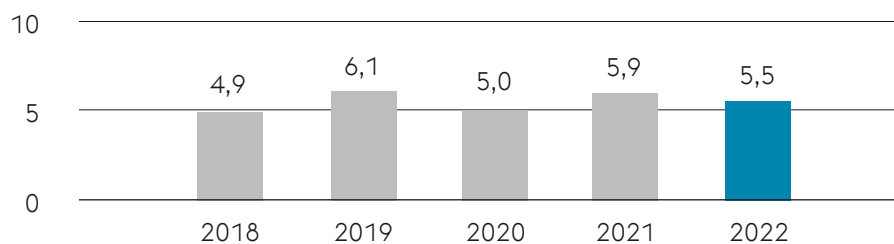
## ÉMISSIONS DE SO<sub>2</sub> SPÉCIFIQUES

kg/t de produit



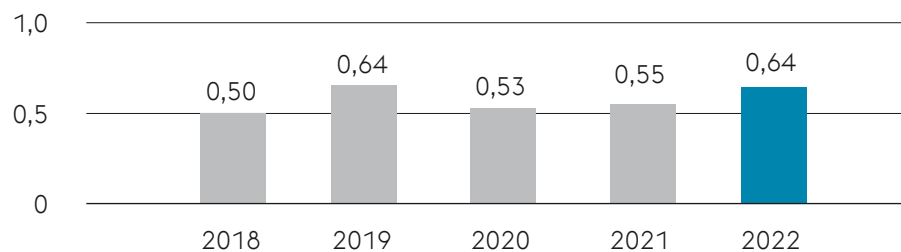
## ÉMISSIONS DE NO<sub>x</sub>

kt



## ÉMISSIONS DE NO<sub>x</sub> SPÉCIFIQUES

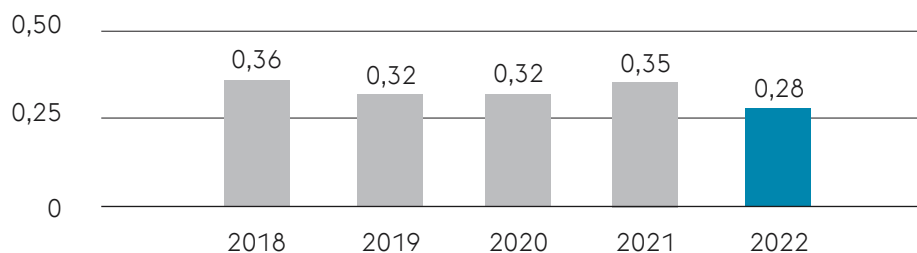
kg/t de produit





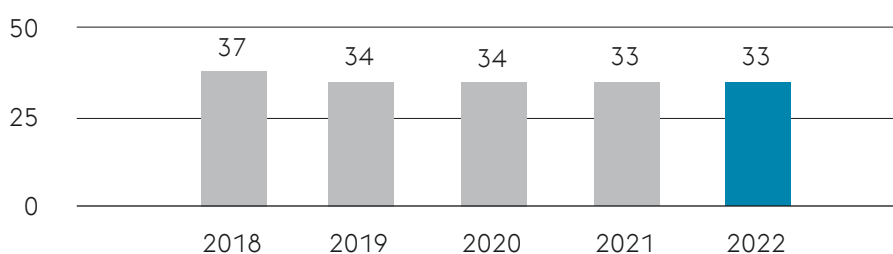
## ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES CANALISÉES

kt



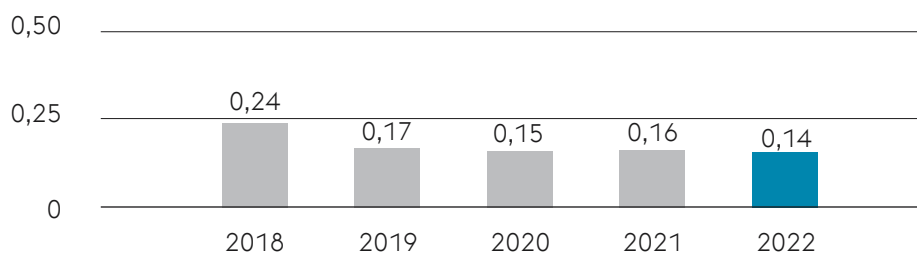
## ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES CANALISÉES SPÉCIFIQUES

g/t de produit



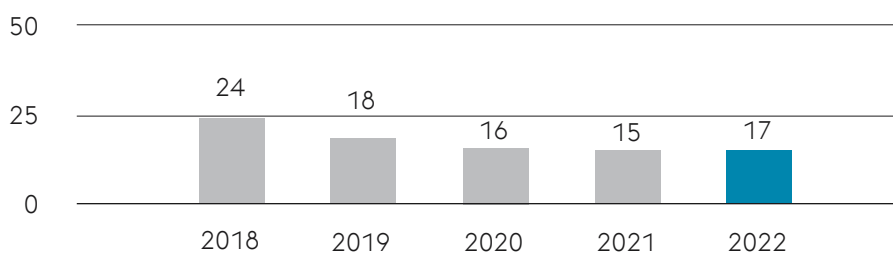
## ÉMISSIONS DE COV

kt

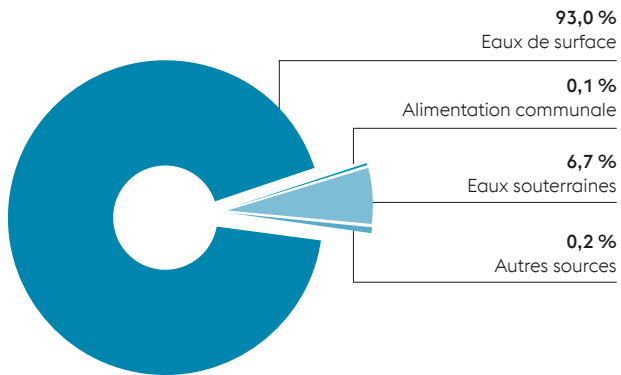


## ÉMISSIONS DE COV SPÉCIFIQUES

g/t de produit

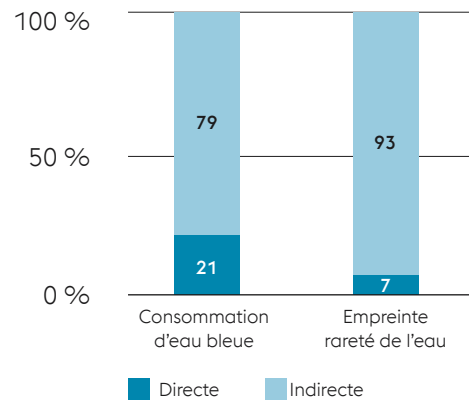


## PRÉLÈVEMENT D'EAU 2022



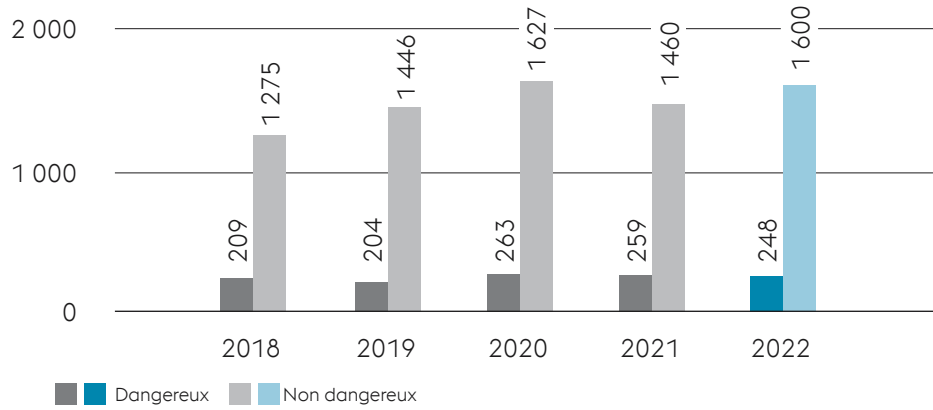
## EMPREINTE EAU 2022

en %



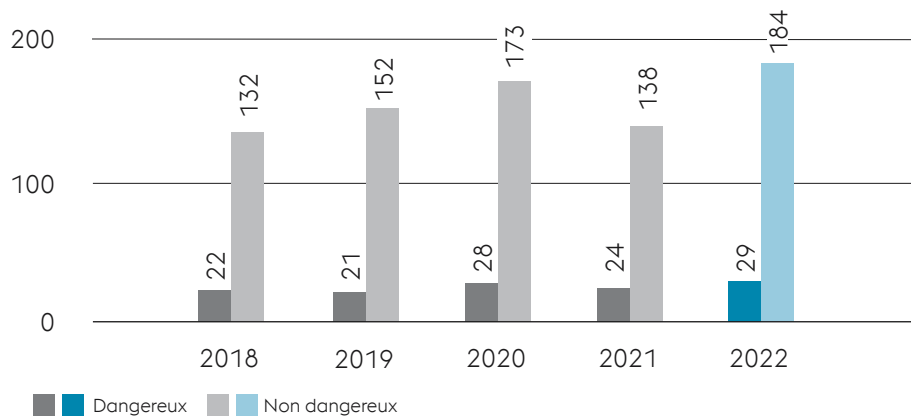
## QUANTITÉS DE DÉCHETS

kt



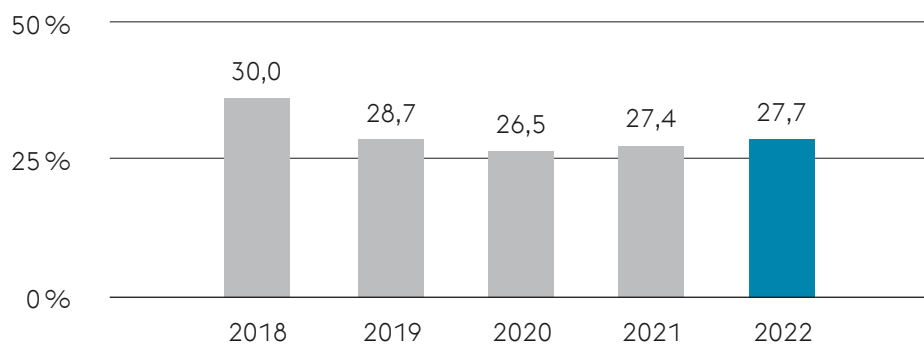
## QUANTITÉS SPÉCIFIQUES DE DÉCHETS

kg/t de produit

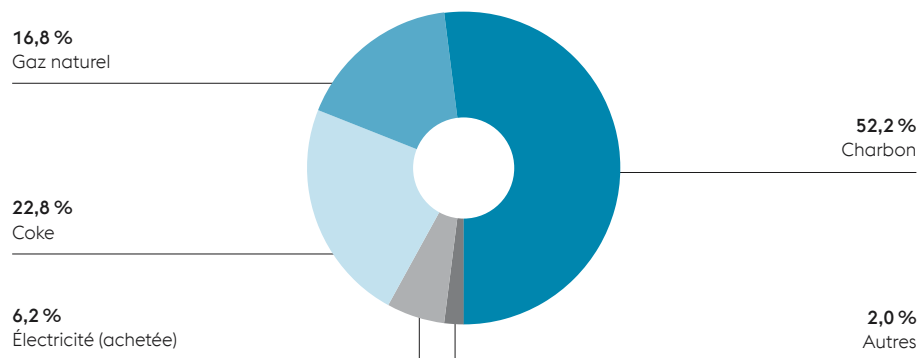


## TAUX DE RECYCLAGE

en % du produit fabriqué



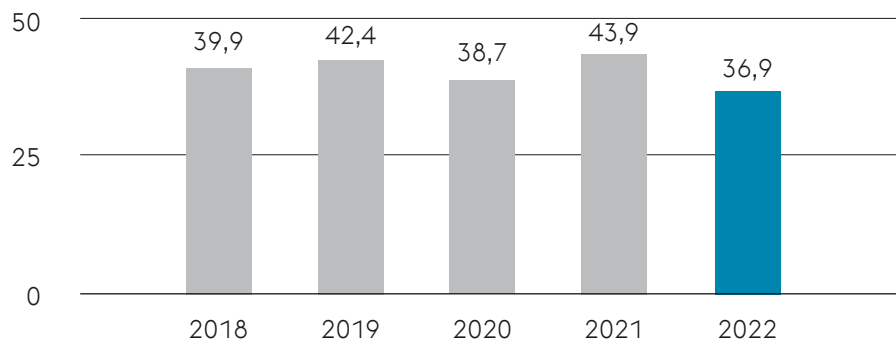
## PART DES SOURCES D'ÉNERGIE EN 2022



## CONSOMMATION TOTALE EN ÉNERGIE

---

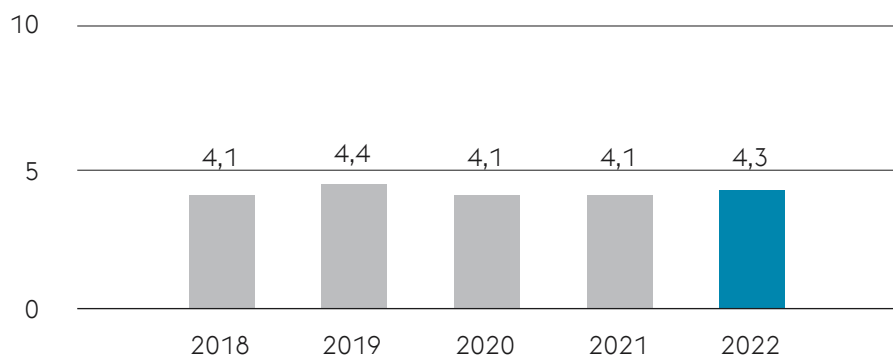
TWh



## CONSOMMATION SPÉCIFIQUE TOTALE EN ÉNERGIE

---

MWh/t de produit



# COLLABORATEUR·RICES

La réussite de notre groupe sidérurgique et technologique repose sur les compétences particulières et la forte motivation de nos collaborateur·rices. Voestalpine accorde ainsi une grande importance à une culture d'entreprise fondée sur l'estime, à la diversité et à l'individualité des collaborateur·rices et de leur qualification, ce qui se reflète également dans les principes de la stratégie de développement durable.

## Culture d'entreprise

Nous forçons une culture d'entreprise fondée sur l'estime, dans laquelle nous exigeons et favorisons la confiance, la diversité, l'autodétermination et la prise de responsabilité. La culture voestalpine est continuellement développée dans ce sens, en tant que signe d'une identité à l'échelle du groupe.

## Diversité

Nous estimons l'individualité de nos collaborateur·rices et leurs capacités, indépendamment de leur sexe, de leur âge, de leur origine, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou d'une éventuelle situation de handicap, et nous créons les conditions de l'égalité des chances et d'un mode de travail axé sur le maintien en bonne santé et les différentes phases de la vie.

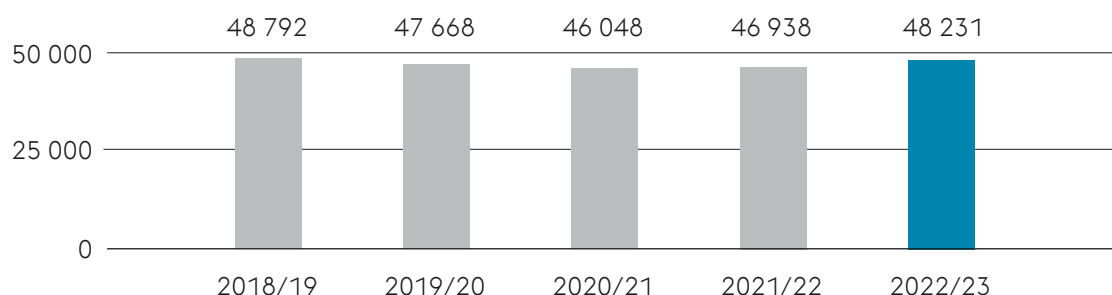
## Formation initiale et continue

À travers des mesures ciblées, les collaborateur·rices de voestalpine voient leur qualification favorisée et, ainsi, leurs possibilités de développement professionnel élargies. De plus, nous considérons la formation des jeunes, tout comme la formation tout au long de la vie, comme un facteur de succès durable pour l'entreprise.



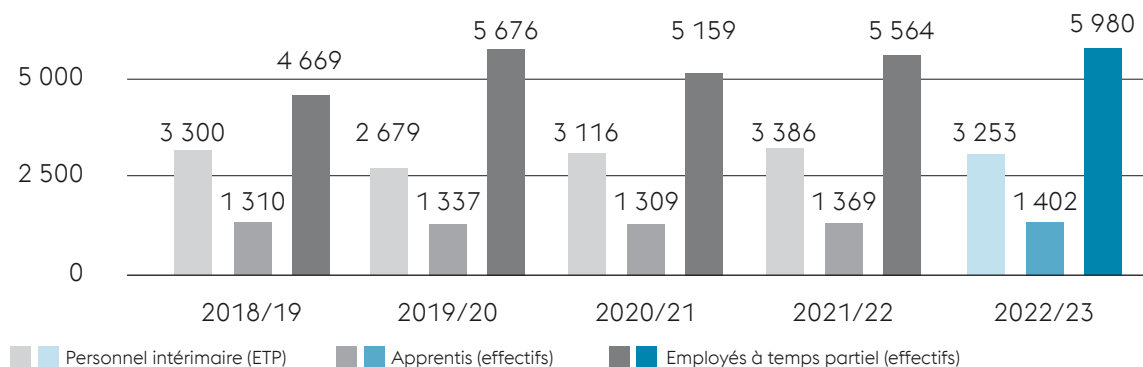
## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLABORATEUR·RICES

Personnel (hors apprentis et intérimaires, effectifs), à la date de référence du 31/03



## STRUCTURE DE L'EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT

Respectivement à la date de référence du 31/03 ; hors collaborateur-rices à temps plein



## ÉTAT DU PERSONNEL PAR PAYS ET PAR SEXE (À PARTIR D'UN EFFECTIF DE 10)

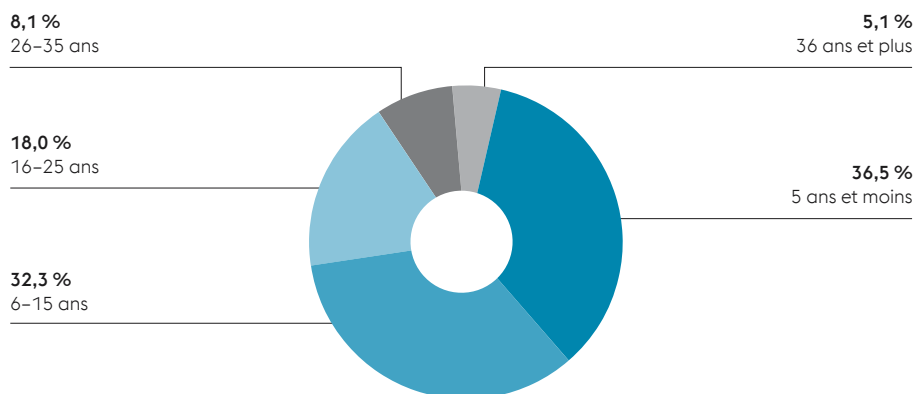
Personnel (hors apprentis et intérimaires, Effectifs), à la date de référence du 31/03

Pays	total	hommes	femmes
Autriche	22 617	19 357	3 260
Allemagne	7 537	6 377	1 160
USA	2 500	2 002	498
Brésil	2 323	2 079	244
Chine	2 013	1 659	354
Suède	1 215	995	220
Pays-Bas	1 081	960	121
Pologne	831	593	238
France	807	661	146
Roumanie	775	618	157
Belgique	716	664	52
Grande-Bretagne	664	556	108
Mexique	588	419	169
Inde	430	399	31
Afrique du Sud	417	338	79
Italie	407	326	81
République Tchèque	343	293	50
Espagne	332	270	62
Turquie	294	260	34
Australie	288	242	46
Hongrie	273	229	44
Canada	220	179	41
Indonésie	155	136	19
Singapour	155	88	67
Bulgarie	122	103	19
Suisse	116	101	15
Thaïlande	107	66	41
Taiwan	106	84	22
Pérou	92	77	15
Lituanie	76	71	5
Colombie	71	51	20
Japon	69	52	17
Argentine	66	50	16
Portugal	65	55	10
Malaisie	64	38	26
Vietnam	55	34	21
Arabie Saoudite	47	45	2
République de Corée (Corée du Sud)	47	35	12
Équateur	32	23	9
Slovaquie	28	16	12
Émirats Arabes Unis	22	18	4
Russie	20	10	10
Danemark	14	10	4

## ANCIENNETÉ

à la date de référence du 31/03/2023

Tous les employé-es sauf les apprenti-es, les stagiaires, les travailleur-euses indépendant-es, les étudiant-es rédigeant leur mémoire de fin d'études et les doctorant-es



## ÉGALITÉ DES DROITS ET DIVERSITÉ

Le groupe voestalpine emploie plus de 51 000 collaborateur-rices (ETP) dans le monde. Chaque personnalité, dotée de ses propres points forts et compétences, est digne d'estime et de respect. La signature de la « charte de la diversité » par le président du directoire de voestalpine en février 2018 témoigne de l'attitude du groupe vis-à-vis de la diversité et de l'égalité de traitement. La société voestalpine s'engage à fonder sur l'estime les relations qu'elle entretient avec tous les individus (collaborateur-rices, client-es, par-

tenaires d'affaires), indépendamment de leur sexe, de leur couleur de peau, de leur nationalité, de leur origine ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, d'une éventuelle situation de handicap, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur identité. Cet engagement et des mesures correspondantes favorisent un climat d'acceptation et de confiance réciproques. Dans le chapitre « Respect et intégrité » du Code de conduite de voestalpine, il est spécifié qu'aucune forme de discrimination n'est tolérée dans le groupe.

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En Autriche, à partir d'un seuil de 25 collaborateur-rices, les entreprises sont tenues de mettre à disposition des postes de travail pour les personnes en situation de handicap. À la date du 31/03/2023, 577 collaborateur-rices de voestalpine en Autriche ont signalé qu'ils ou elles bénéficiaient du statut de « personnes favorisées » au titre de leur situation de handicap au sens de la loi sur l'embauche des personnes en situation de handicap. Pour des raisons de

protection des données on n'enregistre pas, hors d'Autriche, les éventuelles situations de handicap des collaborateur-rices. Pour voestalpine, il est naturel de remplir dans tous ses sites les obligations légales respectives relatives à l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap. De plus, diverses mesures garantissent un vivre ensemble fondé sur l'estime dans le groupe. Même en dehors de l'entreprise, les mesures d'intégration sont favorisées.

## PART DES COLLABORATRICES

respectivement à la date de référence du 31/03

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Ensemble des femmes	14,4 %	14,7 %	14,8 %	15,4 %	15,7 %
Cadres féminins	12,5 %	12,5 %	13,6 %	12,9 %	13,6 %
Employées	28,9 %	29,1 %	29,3 %	29,6 %	29,7 %
Ouvrières	5,7 %	5,8 %	5,8 %	6,4 %	6,7 %
Apprenties (domaine technique)	13,4 %	15,6 %	14,0 %	16,5 %	16,9 %
Apprenties (autres)	52,7 %	47,8 %	50,3 %	48,1 %	50,2 %

## APPRENTI·ES/PERSONNES EN FORMATION

À la date de référence du 31/03/2023, 1 402 apprenti·es étaient en formation dans 50 métiers, la plus grande partie d'entre eux (67,0 %) dans des sites en Autriche. 17,0 % étaient en apprentissage en Allemagne dans le cadre de la formation en alternance. La formation étant axée sur les besoins, presque tous et toutes les apprenti·es qui obtiennent leur diplôme peuvent se voir proposer un contrat. voestalpine se voit ainsi chargée d'un mandat clair : investir dans la qualification de jeunes technicien·es. Outre l'excellence de la formation technique, le développement de compétences personnelles et sociales est également très important. Actuellement, le groupe investit en moyenne plus de 90 000 euros dans la formation d'un·e apprenti·e.

De nombreuses réussites de nos apprenti·es confirment la qualité de notre formation, par exemple les 16 prix obtenus à la compétition des apprenti·es (Lehrlingsaward) en Haute-Autriche en 2022 ou la médaille d'excellence en installation électrique lors de la 46<sup>e</sup> édition de la Compétition mondiale des métiers (WorldSkills) en 2022. La visite du ministre du Travail des États-Unis en janvier 2023 au centre de formation de Linz corrobore ce haut niveau de formation. Dans le contexte du manque croissant de main d'œuvre qualifiée, les États-Unis intensifient leur collaboration et les échanges avec l'Autriche dans le domaine de la formation en alternance. Cela montre une fois de plus que la formation de main-d'œuvre qualifiée de voestalpine fait référence dans la branche. Pour l'année scolaire à venir (à partir de septembre 2023), voestalpine offre environ 500 places d'apprentissage en Autriche, en Allemagne et en Suisse.



La sécurité au travail et la santé des collaborateur·rices constituent des valeurs fondamentales centrales et sont absolument prioritaires. Nous travaillons continuellement à réduire le taux d'accident et à augmenter le temps de présence de tous et toutes les collaborateur·rices, où qu'ils travaillent et quelle que soit leur fonction dans le groupe voestalpine. Les normes minimales de sécurité applicables dans l'ensemble du groupe constituent le fondement d'une culture d'entreprise efficace en matière de santé et sécurité.

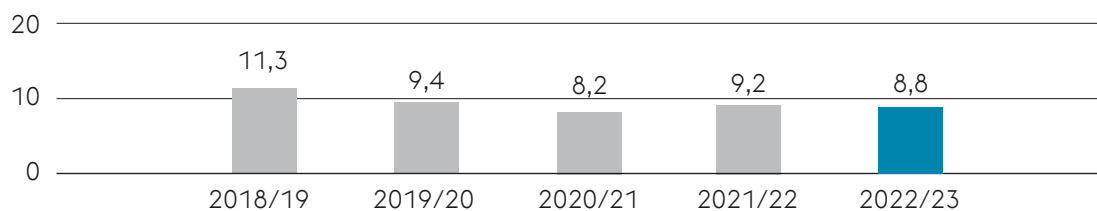


Les sociétés de production de voestalpine disposent à 100 % (44 100 collaborateur·rices) d'un système de management h & s, 76 % ont une certification selon la norme ISO 45001 ou une norme health & safety nationale équiva-

lente. Ainsi, environ 35 200 collaborateur·rices (80 %) dans la production sont employé·es sur un site doté d'un système certifié de sécurité au travail.

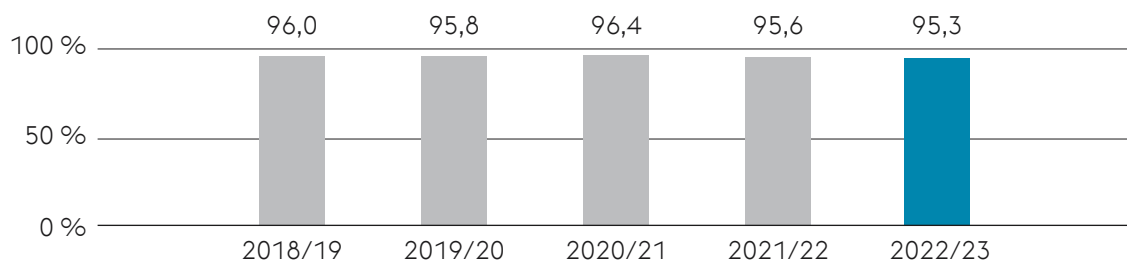
## ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE D'ACCIDENTS (LTIFR)

à la date de référence du 31/03



## ÉVOLUTION DU TAUX DE PRÉSENCE

à la date de référence du 31/03



Le taux de présence indique le pourcentage du temps de travail prescrit pendant lequel tous

les collaborateur·rices étaient effectivement présent·es au cours d'une période prédéfinie.

# CONTACT ET MENTIONS LÉGALES

## Contact

voestalpine AG, Corporate Responsibility  
+43/50304/15-6599  
cr@voestalpine.com

voestalpine AG, Investor Relations  
+43/50304/15-8735  
ir@voestalpine.com

voestalpine AG, Corporate Communications  
+43/50304/15-2090  
mediarelations@voestalpine.com

[www.voestalpine.com](http://www.voestalpine.com)

[www.voestalpine.com/group/en/group/corporate-responsibility/](http://www.voestalpine.com/group/en/group/corporate-responsibility/)

## Mentions légales

**Propriété et responsabilité :** voestalpine AG, voestalpine-Strasse 1, 4020 Linz, Austria

**Direction de publication et rédaction :** voestalpine AG, Corporate Responsibility, Tél. +43/50304/15-6599  
cr@voestalpine.com, [www.voestalpine.com](http://www.voestalpine.com)

**Conception, réalisation :** 7 Punkt Communication Group GmbH, [www.7punkt.at](http://www.7punkt.at)

**Impression :** Kontext Druckerei GmbH, [www.kontextdruck.at](http://www.kontextdruck.at)





**voestalpine AG**  
voestalpine-Strasse 1  
4020 Linz, Austria  
+43/50304/15-0  
[www.voestalpine.com](http://www.voestalpine.com)

**voestalpine**  
ONE STEP AHEAD.